

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIMOGES : MODIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges se déroulera **du mardi 18 août au vendredi 18 septembre 2026 inclus**.

LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Limoges ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront mis à disposition du public **en mairie de Limoges, dans les locaux situés au 31, avenue Baudin, 87000 LIMOGES du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et au siège de Limoges Métropole, situé au 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Limoges et de Limoges Métropole.

PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Limoges : <http://www.limoges.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges.